

La Chronique de l'Oppidum

Journal d'information trimestriel de l'A.S.C.O.T. - Numéro 80 MARS 2011.
ISSN 1168.7908 - Le numéro 3 € - Abonnement 10 € - Imprimerie spéciale ASCOT -
- Directeur de publication : Y. Anglaret - Dépôt légal : 1^{er} trim. 2011

2011, ANNEE DECISIVE ?

A chaque éditorial, c'est l'actualité en général, l'archéologie ou l'environnement qui nous dictent un choix pas toujours évident pour nos adhérents résidant hors du département, en Outre-mer ou à l'étranger. Ces amis nous soutiennent malgré les difficultés d'interprétation inhérentes à leur éloignement : nous les en remercions chaleureusement. Nous n'oublions évidemment pas nos fidèles adhérents résidant en pays arverne.

Ce début d'année, comme en atteste le premier trimestre qui précède notre assemblée générale, est chargé d'événements et d'espoirs.

Il s'agit, notamment, des fouilles à Trémonteix qui ont révélé une importante villa gallo-romaine ainsi qu'un site médiéval en rare état de conservation (voir article p. 2, 3), de l'attente d'une inscription au titre des Monuments Historiques de quinze parcelles situées non loin du *fanum* et de la prise en compte de notre demande de classement du site des Côtes au titre des Sites et Paysages.

Enfin, le projet du SCoT, revu et modifié (04/01/2011) doit être soumis à l'enquête publique. Ce dossier, qui appelle certaines réserves (voir article p. 8, 9) à soumettre à la Commission d'enquête, devrait être, après son approbation définitive, le document de référence pour l'élaboration de l'avant-projet sommaire d'aménagement du site des Côtes par Clermont communauté en partenariat avec les collectivités et, nous l'espérons, les associations concernées, dans le cadre d'un groupe de travail pluridisciplinaire.



VOIR EN PAGE 10



Association pour la
Sauvegarde des
Côtes de Clermont
Chanturgue

81, rue de Beaupeyras
63100 Clermont-Ferrand

Site internet :
www.gergovie.fr
e-mail :
ascot@gergovie.fr

L'appel du 10 décembre quand la vie publique se réfère à l'Histoire



Avec l'aimable autorisation de l'auteur, Claude-Henri Fournierie

SOMMAIRE

Editorial.....	1
Fouilles de Trémonteix :	
Bilan d'étape	2 à 3
Fin du mystère ?	4 à 7
Le SCoT pour les Côtes... ..	8 à 9
Brèves.....	10

Bilan d'étape pour la fouille de Trémonteix

avec l'aimable autorisation de l'aménageur LOGIDÔME et de l'INRAP

La fouille actuellement en cours sur la future ZAC de Trémonteix à Clermont-Ferrand se poursuit jusqu'au 1^{er} avril 2011, pour prendre en compte des constructions exceptionnellement bien conservées tant pour la période gallo-romaine que médiévale.

Pour cette dernière étape du chantier, l'équipe de l'Inrap se concentre sur la zone ayant livré les bâtiments résidentiels de la *villa* gallo-romaine. En effet, une bonne partie de l'emprise est déjà fouillée et en cours de rebouchage voire déjà rebouchée. Les archéologues disposent à l'heure actuelle de l'ensemble du plan des vestiges mis au jour.

Les premiers résultats de la fouille seront présentés sous la forme d'un diaporama lors de l'assemblée générale de l'association.

Une grande villa à l'époque romaine

Pour la période gallo-romaine, c'est une grande *villa* qui se fait jour. Il apparaît que deux murs d'enceinte de plus de 100 m de long, distants de 53 à 55 m, menaient aux bâtiments résidentiels situés au nord et dessinaient une grande cour de plan allongé. Dans une phase ultérieure, des constructions s'adossent au mur ouest ou viennent s'aligner à intervalle régulier à quelques mètres du mur est, voire dessinent ce qui pourrait correspondre à une galerie d'accès à la partie résidentielle [PHOTO 1].

Ainsi, nous sommes à Trémonteix en présence d'un domaine d'exploitation gallo-romain de grande taille, associant une cour d'accès imposante, bordée de bâtiments ou pavillons, et une partie réservée à l'habitat et la villégiature. Construits au bas de la pente, les bâtiments appartenant à cette *pars urbana* étaient ceinturés en amont par des murs de terrasse. Outre la protection contre l'érosion et le ruissellement, cet aménagement de la pente en amont des bâtiments pourrait avoir joué un rôle paysager.



Photo 1 : vue en perspective des constructions formant galerie d'accès aux bâtiments résidentiels de la villa. (fouille de Trémonteix, cliché Inrap)

Photo 2 : pièce aux murs peints dont le sol comporte au centre un bassin ou une fontaine. Remarquer le fragment d'enduit peint encore en place dans l'angle des murs, la découpe géométrique dans le sol de béton et ses bourrelets d'étanchéité le long des murs, ainsi que l'état de conservation exceptionnel de ce bâti (le mur mesure au maximum 1,80 m de haut).

(fouille de Trémonteix, cliché Inrap)



La partie résidentielle est à ce jour en cours de dégagement. L'une des pièces qui jouxte une galerie à colonnade ouvrant sans doute sur la cour centrale comportait des enduits peints et un bassin ou fontaine qui reste encore à fouiller [PHOTO 2].

La fonction des bassins à étage [PHOTO 3] découverts dans l'une des pièces reste à déterminer ; un rôle d'agrément est-il seul envisageable ? Leur fouille se poursuit et les archéologues espèrent tirer du comblement organique (vases noirâtres) qui remplit les deux bassins les plus profonds quelques informations sur la nature des activités pratiquées à cet endroit.

Photo 3 : vue des bassins en cours de dégagement ; l'eau des deux bassins les plus hauts se déversait dans les deux bassins inférieurs au moyen de tuyaux de plomb encore en place dans la maçonnerie de tuileau.

(fouille de Trémonteix, cliché Inrap)



Un hameau au Moyen Age

Les six bâtiments médiévaux fouillés sur le site pourraient appartenir, si leur contemporanéité se confirme par l'étude des mobiliers archéologiques associés, à un petit groupement d'habitations dans le vallon.

La plupart d'entre eux a livré des foyers construits avec des bordures en pierre, ce qui semble devoir exclure une utilisation sporadique ou simplement saisonnière. Bien que les dimensions internes soient petites, il existe à l'intérieur des habitations des subdivisions qui nous indiquent une partition des espaces.

Les bâtiments sont tous construits en pierres sèches et au moins partiellement enterrés. Deux d'entre eux doivent à la forte pente du vallon une conservation exceptionnelle [PHOTO 4].



Photo 4 : coupe transversale dans un bâtiment médiéval construit en pierres sèches et conservé sur 1,50 m de hauteur au maximum. Il s'agit d'une construction semi-enterrée avec pour aménagement intérieur un foyer sommaire (au fond au centre) et une fosse (dans la coupe à gauche).

(fouille de Trémonteix, cliché Inrap)

Les séries de fosses-silos creusées à proximité de ces maisons documentent les activités agricoles pratiquées par les habitants.

Il apparaît dès maintenant que le site médiéval de Trémonteix constituera un ensemble de référence par la qualité des constructions et leur état de conservation inédit dans le département du Puy-de-Dôme.

Kristell CHUNIAUD, responsable d'opération Inrap

Fin du mystère ?

D'après son titre et d'après les déclarations de l'auteur (p. 8, 16, 17 ; cf. la 4e de couverture), le dernier ouvrage paru sur *Gergovie* (*Gergovie : fin du mystère*, par Jean Baruch, Editions "La Galipote") serait consacré à l'élucidation définitive des **circonstances du siège et de l'attaque** auxquels on sait qu'elle résista en -52, et d'abord à celle de sa **localisation** - pour laquelle l'auteur refuse le site officiel de Gergovie-Merdogne et celui des Côtes de Clermont et propose le plateau de Corent, sur la rive gauche de l'Allier, à une quinzaine de kilomètres au sud-sud-est de Clermont-Ferrand. M. Baruch renvoyant d'entrée de jeu (p. 14) à son site Internet (<http://sites.google.com/site/corentvraiebatailledegergovie>), où sont données des explications parfois différentes, une discussion complète de ses positions demanderait d'entrer dans un détail infini, mais il n'est pas sûr qu'on doive s'y employer.

1 - Premièrement, sur les quelque deux cent trente pages de cette récente publication (fin 2010), on en compterait deux douzaines au plus qui traitent positivement du **double objet annoncé**. Le reste se répartit entre des matières qui ne sont pas toujours sans rapport (qu'il soit proche ou lointain) avec la conduite des opérations militaires ou avec l'emplacement de l'oppidum arverne, mais qui, en fait, ne concourent pas ici à la solution de ces deux problèmes. *Qui trop embrasse mal étreint*, dit le proverbe ; et mobiliser la préhistoire depuis le paléolithique ou la protohistoire jusqu'à la métallurgie du supposé *Plateau des Forges* (ou du *Plateau au bord de l'eau*, p. 22 ?), l'histoire de Rome et celle de la Gaule, la biographie de César et les huit années de la guerre des Gaules, l'archéologie quoiqu'elle fasse défaut (cf. p. 12, 13, 178, 194 ; mais « *l'absence de preuves n'est pas la preuve de l'absence* », cf. site Internet, § A/ 2-), la géologie elle-même, la toponymie celtique, la philologie classique, la linguistique préhistorique..., cela ne constitue pas un effort sans mérites, mais c'est aussi prendre le risque de diluer, noyer, neutraliser le problème particulier qui fait l'objet du livre.

Il est vrai que l'auteur, en cédant aux thèmes de l'*indiscutable* et du *définitif* (*passim*), entend procéder de la façon la plus *logique* et la plus *simple* (*passim*). Mais il y a quelque chose d'illusoire et de décevant dans ces deux leitmotifs de la **logique** et de la **simplicité**, d'autant que leur exécution laisse passablement à désirer. La **sagacité déductive** de l'historien (p. 17) s'accommode de nombreux *forcément, bien sûr, sans doute, peut-être, à mon avis, probablement, possiblement...*, qui pour le moins la relativisent. (Mais une supposition devient progressivement une certitude au fil des pages). Elle se trouve en outre compromise par des supputations hasardeuses et par des libertés, des approximations, sinon des erreurs, voire des contradictions, passablement nombreuses et surprenantes.

Dans le désordre : y a-t-il cent cinquante ans (p. 144) ou y a-t-il cinq siècles (p. 132, 146, 200) qu'on se querelle sur la localisation de Gergovie ? Oui ou non, est-il avéré que la *Gergoie* de Gabriel Simeoni, sans rapport avec *Gergovia*, signifie « *LA BOUILLASSE* » (p. 134 et 136) ? Oui ou non, Simeoni a-t-il trouvé ce nom de *Gergoie* sur une carte (p. 135-136) ? Les cartographes ont-ils publié le nom de *Gergovia* « *dès 1610* » (p. 136) ? Ou les « *premiers cartographes* » ont-ils de fait « *oublié* » son nom (p. 236) ? Quoi qu'il en soit, non, les Mandubiens ne sont pas les « *voisins des Arvernes* » (p. 25). Non, Xénophon n'a pas pris les discours de Socrate en sténo (p. 77), car on sait que Socrate ne prononçait pas de discours. Et non encore, *Gergovia* (ou *Gergouia*) n'existe pas « *que par la magie d'un unique récit en latin, celui de Jules César* » (p. 18) ; c'est oublier Tite-Live, Strabon, Suétone, Cassius Dion et quelques autres. Si, on a reparlé de *Gergovia* ou *Gergovie* (p. 137) entre l'abbé Lancelot et Napoléon III ! Non, les Vénètes armoricains n'étaient pas « *établis en Charente* », qui était le pays des Santons (p. 103, 104-105) ! Et peut-on avancer sans plus de précautions que Vercingétorix était un proche de César (p. 96) - qu'il aurait constamment accompagné à la tête d'un contingent arverne (p. 56, 86, 92-93, 96-97, 101-102, 107-108, 112, 118...), et qui l'aurait prêté à Crassus dans sa malheureuse campagne contre les Parthes (p. 121) ? Affirmer que le *druide* Gutuater a été « *le responsable désigné de la Guerre des Gaules, et de tous les drames qu'elle a entraînés* » (p. 222) ? Ecrire à la p. 199 que César ne parle jamais du « *butin possible à Gergovia* » et lui faire néanmoins mentionner à la p. 203 le « *butin que peut recéler la ville* » ? Vanter le « *service de renseignement* » (...) *parfaitement organisé* » de César à la p. 24 et l'imaginer aux p. 184 et 188 ignorant de la situation de Gergovie ?

Ces quelques exemples, délibérément disparates, donneront un aperçu du degré de confiance à accorder aux différents contextes où on les trouve.

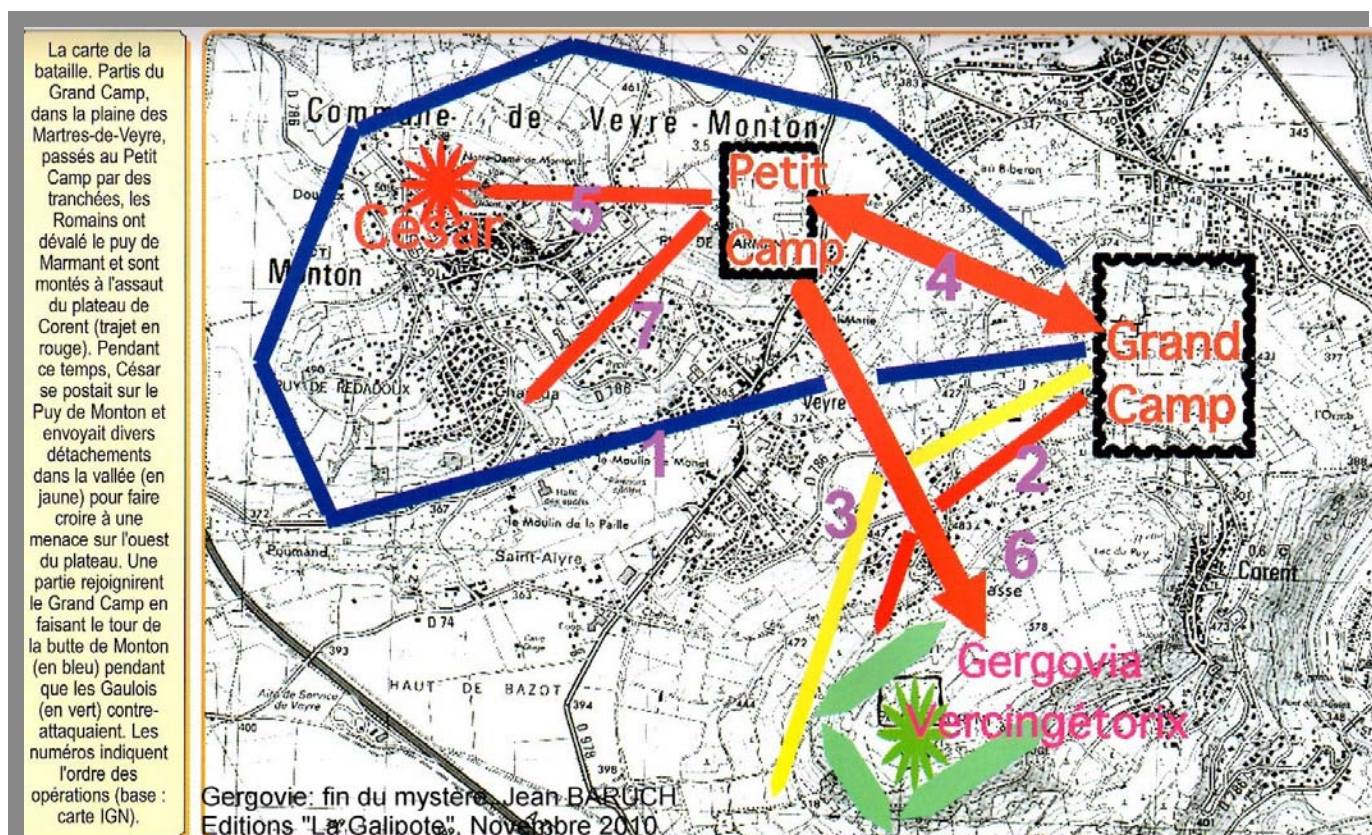
Mais suffit-il, enfin et surtout, qu'il y ait eu en effet une vraie ville (*urbs*) sur le plateau de Corent pour que cette ville soit justement Gergovie (p. 11-12, 16, 18, 144...) ? Tombant à Mycènes sur un masque magnifique, H. Schliemann, en 1876, a voulu croire que ce ne pouvait être que celui d'Agamemnon... Identifier avec Gergovie la

ville trouvée à Corent, c'est d'ailleurs identifier la *Gergovia* de César avec la *Nemossos* de Strabon (*Géographie*, IV, 2, 3) ; mais il est vrai que M. Baruch les confond (voir son site Internet, § 3) en les désignant toutes deux, à l'encontre de Strabon, comme capitales des Arvernes.

2 - Et quant à la *simplicité* de la méthode et de son résultat, la reconstitution qui est proposée du siège et surtout de l'assaut manqué n'a rien à envier aux complications des tentatives antérieures.

On se souviendra, pour en juger, qu'après l'établissement des deux camps romains, l'affaire se décompose en **deux temps successifs**, celui de la diversion et celui de la bataille. Le premier est celui du triple envoi de cavaliers, de muletiers déguisés et de fantassins en direction de « l'autre côté de l'oppidum », qu'ils doivent feindre de menacer et dont, en conséquence, les Gaulois courent fortifier l'accès. Le second comprend un moment de succès, un moment d'incertitude et le moment de l'échec : d'abord le transfert des troupes du grand au petit camp, puis leur envoi à l'assaut de l'oppidum et l'envoi simultané des alliés Héduens en mission de diversion (si cette traduction est bonne) ; ensuite, et après l'ordre non exécuté de repli que donne César, le retour des Gaulois qui met les légionnaires en difficulté, la sortie du petit camp des cohortes de Sextius et l'arrivée inopinée « sur la droite » des Héduens que les Romains prennent pour des ennemis ; et enfin la retraite, malgré le soutien de la Xe légion et de Sextius, cependant que Vercingétorix préfère ramener ses troupes sur le plateau.

Toutes ces diverses phases se retrouvent dans le récit de M. Baruch, encore qu'il ne soit pas facile de s'y reconnaître. On note d'abord de sérieuses discordances entre le **texte** des pages 199-208 et le **plan hors texte** qui figure entre les pages 130 et 131 (*La carte de la bataille*). Les opérations romaines sont numérotées sur celui-ci de 1 à 7 et la légende annonce que « les numéros indiquent l'ordre des opérations » ; mais elle les récite dans un désordre surprenant (en fait, 4, 6, 5, 3, 1) ; confond apparemment dans une même manœuvre (cf. *divers détachements... Une partie...*) la première et la seconde diversions (si cette dernière en est une) ; et en parle comme si elles avaient été conduites (cf. *Pendant ce temps...*) simultanément avec l'assaut ; mais laisse sans objet les numéros 2 (troupes d'assaut parties du grand camp ?) et 7 (mouvement de la Xe légion ?)... Bien que ce plan diffère sensiblement de celui qui figure sur le site Internet de M. Baruch, où le grand camp est transporté au bord de l'Allier (§ 8, cf. § 6 et 10), on peut passer outre.



Pour la **tactique** césarienne telle qu'elle est restituée dans les pages 187 à 208, elle est objectivement peu compréhensible au lecteur du point de vue **militaire** ; et, quoi qu'en dise l'auteur, elle est très loin d'être en accord évident avec le **latin** de César.

César aurait installé son premier camp (première version) au sud des Martres-de-Veyre, au plus près de la place ennemie et à vrai dire sur ses pentes ; et son petit camp sur le puy de Marmant, une hauteur qui en est notablement plus éloignée, de l'autre côté de la Veyre (ce qui fait douter de la fonction de « *tremplin* » qui lui sera assignée, p. 193). Il les relie (mais pourquoi ?) par un double fossé qui est censé masquer (mais pourquoi ? et aussi : comment ?) les va-et-vient de la troupe. Ainsi César déploie-t-il curieusement ses forces entre, d'une part, le plateau de Corent qui porte l'oppidum et les troupes rapprochées de Vercingétorix et, d'autre part, le *jugum* de hauteurs où a pris place le restant des forces gauloises. L'auteur explique cette disposition originale (p. 188) par l'orientation qui mettrait l'oppidum à **gauche** et le *jugum* à **droite** des Romains, ce qui le conduit à déclarer que la porte prétorienne du grand camp, tournée vers l'**ouest**, fait face à l'ennemi qui se trouve réparti au **sud** et au **nord**...

C'est dans cette étrange configuration que se déroule la bataille. Les Gaulois craignant pour le flanc **sud** du plateau, et quoiqu'un assaut par ce côté soit « *impensable pour César* », Vercingétorix fait fortifier « *ce point vulnérable* » (p. 199). César va donc lancer une « *attaque-surprise* » sur le flanc **nord** (côté du « *seul assaut envisageable* », p. 189) en faisant semblant d'attaquer par le côté **ouest**, au puy de Corent où se tient Vercingétorix (p. 200)... Mais les troupes de diversion qu'il charge de la fausse attaque (escadrons dans la nuit suivis au petit matin des muletiers déguisés en cavaliers, puis dans la matinée d'une légion de fantassins) ne font que remonter la vallée de la Veyre avant de tourner à droite, de contourner **par le nord** la chaîne des petits puys et de rentrer au grand camp (la légion restant toutefois sur place du côté de Veyre). On se demande d'autant plus quel est le sens ou l'intérêt de cette manœuvre que les Héduens ne font guère qu'en reproduire la première phase dans l'après-midi.

Quoi qu'il en soit, l'attaque principale commence (mais quel peut être l'intérêt de ce grand détour ?) par le transfert des troupes du grand camp dans le petit et elle se poursuit par l'assaut donné depuis le petit camp au versant **nord** du plateau. Mais les Gaulois de Vercingétorix reviendront à temps du **sud** ou de l'**ouest** (p. 203, 205 - comme si la chose était indifférente) pour repousser l'adversaire. On ne s'attardera pas sur le retour des Héduens qui sont pris pour des ennemis menaçant la droite des légionnaires, ni sur les manœuvres des cohortes de Sextius sorties du petit camp, non plus que sur celles de César et de sa dixième légion (redescendue du puy de Monton, p. 202 et 207), sauf à se redemander où est la cohérence, sur le terrain, de ces divers mouvements de troupe ; mais, à condition de ne pas insister sur les distances ici ou là indiquées (les 1200 m du double fossé, p. 193 ; les 1800 m du plateau au grand camp, p. 188 et 189 ; les 2000 m des murs de la ville au Puy de Monton, p. 204), il n'y a pas de risque à les imaginer.

3 - On pourrait accepter cette reconstitution imaginaire si, comme cela est assuré à de nombreuses reprises (p. 10, 141, 178...), elle respectait effectivement le **texte de César**. Mais ce n'est pas le cas. M. Baruch s'appuie sur la **traduction** « *à peine modernisée* » - mais où ? - de Désiré Nisard (en fait, de T. Baudement) comme étant « *la plus proche du texte original et la moins "littéraire"* » (p. 146). Mais il arrive à cette traduction d'être elle-même infidèle, et à M. Baruch de la retranscrire inexactement. On ne peut tout reprendre. Mais M. Baruch assure par exemple que la cité gauloise avait « *une porte unique* » au-dessus de Soulasse (p. 192, 204), alors que César parle deux fois des *portes* au pluriel (ch. 47, 3 et 4, cf. p. 167), que Nisard ou Baudement respectent ce pluriel, et que M. Baruch les trahit en lui substituant le singulier (les légionnaires « *ne s'arrêtent qu'aux pieds des murs et à la porte de la ville* », p. 168).

Un détail de ce genre serait peu de chose à côté des interprétations tendancieuses du latin qui, au total, s'avèrent déterminantes. Annotant les chapitres 32 à 54 du livre VII du *Bellum Gallicum* (p. 146 à 176), M. Baruch veut pour commencer que *Gergovia* ait été sur l'Allier : mais que César « *ait suivi l'Allier [cf. *secundum flumen Elaver*] pour parvenir à Gergovie* » (p. 150) n'entraîne aucunement que Gergovie était donc sur la rivière. Il veut que la ville fortifiée (encore que « *sommairement* », p. 191) ait été « *flanquée d'une éminence sur laquelle campe Vercingétorix, le tout faisant face à une chaîne de collines où se tiennent les tribus gauloises* » (p. 153) ; et que cette éminence soit le Puy de Corent, qui termine le plateau à son extrémité ouest (en réalité sud-ouest). On pourrait discuter du premier point, Nisard-Baudement traduisant d'ailleurs *in monte* par [*campait*] sur *une* [et non *la*] *montagne* ; mais on ne peut tirer du texte la conclusion que l'*oppidum* faisait face au *jugum* ! Pour s'autoriser cet arrangement, l'auteur fonde arbitrairement l'orientation de la gauche et de la droite de César sur l'orientation des légions à leur arrivée au confluent de la Veyre et de l'Allier, où elles se seraient détournées du sud pour regarder vers l'ouest (p. 187) - une conséquence en étant que la colline du petit camp, au lieu d'être, comme elle le devrait, « *au pied même de la montagne* », se trouve de l'autre côté de la rivière et « *démarre du fond de la vallée* » (p. 153). Mais cette option lui permet d'imposer son interprétation de l'expression *e regione oppidi* (qui situe la colline du petit camp par rapport à l'oppidum) : elle ne voudrait pas dire autre chose que notre *en face de...* (p. 150); et c'est en effet une chose qu'on ne sait pas d'avance.

Mais c'est une chose qu'on ne peut pas conclure d'une traduction, sur laquelle on aurait tort de raisonner comme s'il s'agissait de l'original. Et la preuve nous en est donnée à son insu, et dès sa première page (p. 7), par l'auteur lui-même. Parlant de Monton, « *cet antique bourg vigneron, dit-il, domine la vallée de la Veyre, face au plateau de Corent* » ; mais Monton fait face de tous côtés, et pour faire face au plateau de Corent, l'observateur (et le lecteur) est en fait orienté par la présence (et par l'indication) de la rivière, ce qui donne le même cas de figure qu'au ch. 35, lorsque les camps des deux armées « *étaient presque en face l'un de l'autre* » de part et d'autre de l'Allier (p. 151), et qui en toute hypothèse *aurait pu* être le cas au ch. 36 (mais où c'est le grand camp qui permet de s'orienter en regardant, en se tournant vers l'oppidum). L'auteur croit confirmer sa lecture en commentant ainsi l'expression **recta regione** qu'on lit au ch. 46 (p. 166 et p. 167 : *De la plaine et du pied de la colline jusqu'au mur de la ville il y avait douze cents pas en ligne droite*) : « *On voit ici que, lorsque César veut réellement indiquer qu'un point est situé en ligne droite par rapport à un autre, il emploie l'expression "recta regione" et non "e regione"*. » Malheureusement, l'usage de cette expression prouve le contraire en BG VI, 25, 2, où on lit que la forêt hercynienne « *s'étend le long du Danube jusqu'au pays des Daces et des Anartes* », **recta fluminis Danubii regione pertinet ad fines Dacorum et Anartium**, et où la prétendue *ligne droite* s'accommode des méandres du fleuve : car tout est affaire de contexte.

Aussi bien M. Baruch le sait-il et l'écrit-il dans son site Internet (§ A/ 2-) : *Avant d'adopter le sens indiqué d'un mot, on devrait donc étudier non seulement le texte précis d'où il est tiré mais aussi tous les textes du même auteur, etc.* Que n'a-t-il pratiqué la méthode qu'il préconise ! Mais où a-t-il vu que « *Gaffiot suggère de traduire par "dans l'alignement de"* » ?

C'est avec la même précipitation que M. Baruch comprend le « *double fossé de douze pieds* » (*fossam duplicem duodenum pedum*, p. 152-153) comme deux tranchées de circulation à *fond plat* de quatre mètres de large et non deux fossés triangulaires de protection *en V* (cf. p. 193 et site Internet, § 7) ; ce qui respecte le distributif *duodenum*, mais qui donne à l'adjectif *duplex* deux fois le sens de *double* (deux tranchées de volume double), et qui indique une façon anachronique de se protéger des armes à feu au temps des armes de jet (*sed contra*, site Internet, § 10 : « *la double tranchée de 12 m de large* »). Mais d'autres confusions sont commises dans l'interprétation des mots *collis* et *jugum*, *dorsus* et *aditus*, ce qui permet à l'auteur de mettre sur le bord sud du plateau l'endroit « *qui conduisait à l'autre partie de la ville* » (p. 163) : c'est l'endroit pour lequel Vercingétorix a sujet de craindre et qu'il envoie renforcer d'urgence - comme si le passage, *aditus*, était étroit, *angustus* (« *un rétrécissement du plateau* », p. 164 ; un « *isthme plat* », p. 199) pour aller d'ouest en est, du puy de Corent à la ville. Cette localisation de l'objectif de la diversion rend à la vérité inintelligible le déplacement des escadrons, des muletiers et des fantassins comme également celui des Héduens - dont on voit mal par quelle « *autre montée* » ils l'auraient approché (*alio ascensu*, p. 165 et 171). Mais, pour les troupes de la première diversion, c'est M. Baruch qui est infidèle, p. 165, à sa traduction préférée. Car il omet significativement de dire avec elle où César envoie les cavaliers, « *César y (eo) envoie, au milieu de la nuit, plusieurs escadrons* » devenant « *César envoie, au milieu de la nuit, plusieurs escadrons* » - ce qui contribue à éluder la nature problématique de l'emploi et du comportement de ces troupes, non moins bizarrement mobilisées que les cohortes de Sextius et que la Xe légion, dont on croit comprendre qu'elles ont opéré sur le versant nord de la Veyre quand tout l'essentiel se déroulait au sud de cette rivière.

Sed satis.

Ces diverses précisions, incomplètes, mais indispensables et déjà longues, devraient suffire à un lecteur un peu trop confiant pour évaluer la **prétendue concordance** entre le récit de M. Baruch et le latin de César, de même que pour apprécier les **certitudes péremptoires** dont il fait montre. Car, à supposer que « *la simple logique* » (p. 95) eût pu suffire à trancher la question (cf. p. 16), elle n'a pas été conduite avec la rigueur qu'on aurait souhaitée. Le paragraphe des pages 92-93 en donnera un dernier exemple : le titre en est *Vercingétorix, le soldat romain secret*, et Vercingétorix n'y est pas même mentionné. C'est une question de méthode. On dira que la méthode est délibérée, que l'auteur veut éviter tout « *académisme* » (p. 12). Et en effet, il entend être un vulgarisateur (cf. la même p. 12) qui ne s'embarrasse de rien, pas même de science (cf. p. 13), et qui méprise les *ergotages* (p. 9) et les *chicanes* (p. 10), qui interpelle directement ses lecteurs (*je, vous*), cultive les anachronismes faciles, se complaît dans la familiarité. Ce ton léger et ces façons cavalières peuvent flatter un public friand de *mystère* et d'*énigmes* (*passim*), et peut-être le séduire, mais il s'agit d'une simplicité étudiée et spécieuse dont il ne faut pas être dupe. M. Baruch conclut (p. 237) par le souhait d'un « *"Son et lumière"* » qui ressusciterait « *une ville gauloise de rêve* » ; mais il pourrait bien, ses hypothèses manquant à ce point de fondement, avoir rêvé sa vision de *Gergovie*.

Yves TEXIER, agrégé, maître de conférences, enseignant retraité de français, latin et grec

Le SCoT pour les Côtes

L'enquête publique concernant le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Clermont devrait s'ouvrir fin avril ou courant mai 2011 pour une durée d'un mois. Les adhérents de l'ASCOT, qui voudraient aller consigner leurs observations dans les registres en mairie ou au siège de Clermont communauté et autres EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal), peuvent se référer aux deux précédents numéros de la « Chronique ».

En effet, concernant le site des Côtes, la dernière version des documents composant le SCoT – approuvé par délibération du Comité syndical du Grand Clermont en date du 4 janvier 2011 – n'apporte pas de réels changements par rapport à la version du 31/03/2010 (retoquée par l'État en août 2010) et aux documents rectificatifs produits pour la « consultation citoyenne » du 15/11 au 24/12/2010. Celui-ci est toujours retenu comme :

- ✓ « *Espace à enjeux récréatifs ou pédagogiques à renforcer pour l'accueil du public* », le carreau de l'ancienne carrière étant indiqué « *Pôle à potentiel touristique ou récréatif à renforcer* » (voir carte « *Contribuer à positionner l'Auvergne comme destination touristique* », DOG, p.66).
- ✓ « *Coeur de nature d'intérêt écologique majeur à protéger* » pour les puy de Chanturgue, de Var et les autres collines jusqu'à Cébazat ; et « *Coeur de nature d'intérêt écologique à prendre en compte* » pour le plateau des Côtes (voir carte « *Maintenir la biodiversité et les trames écologiques* », DOG p.72).
- ✓ « *Site paysager remarquable à protéger et à valoriser* », le puy de Chanturgue étant indiqué « *Panorama et point de vue majeur à pérenniser* » (voir carte « *Protéger, restaurer et valoriser le patrimoine* », DOG, p. 95).

Nous considérons toujours les orientations du SCoT comme globalement satisfaisantes quoique l'étude plus poussée des documents nous amène à formuler quelques réserves :

➤ AU SUJET DES COEURS DE NATURE ET DES POINTS DE VUE MAJEURS

Le plateau des Côtes *stricto sensu* n'a pas été retenu comme « *Panorama et point de vue majeur à pérenniser* » (seul est retenu le puy de Chanturgue - NGF 552) ce qui ne laisse pas de surprendre, alors qu'on y jouit de panoramas remarquables, notamment du sommet (lieu-dit « la Garlande » - NGF 624) et sur le monticule sud (NGF 605) ; et il est **seulement mentionné comme « *Coeur de nature d'intérêt écologique à prendre en compte* » alors que la biodiversité y est aussi importante** (voir notamment la Garlande et les zones humides) **qu'à l'est du site des Côtes** (de Chanturgue à Cébazat).

Ces observations sont d'autant plus justifiées que « *...la nécessité environnementale de recourir aux énergies renouvelables...* » – dont le développement est un objectif du DOG – « *...ne doit pas compromettre le caractère écologique ou paysager des (seuls) coeurs de nature d'intérêt majeur, des points de vue et panoramas à pérenniser et des hauts lieux.* » (DOG, p. 77).

➤ AU SUJET DE L'ARCHÉOLOGIE

Nous aimerions **revenir sur l'archéologie**, et le tourisme y attaché, même si les orientations la concernant ne subissent pas de modification dans la version 2011 du SCoT. Il s'agit toujours de promouvoir « *...le tourisme archéologique lié notamment aux vestiges gaulois et gallo-romains* » (PADD, p. 33) et de protéger et valoriser le « *...patrimoine archéologique, notamment en matière de vestiges gaulois et gallo-romains : plateau de Gergovie et ses sites environnants (Petit et Grand camp de César, Plateau de Corent et Gondole), les sites du Puy-de-Dôme et des Côtes, la voie romaine et le musée Bargoin...* » (DOG, p. 86, §2.4, dans la partie « *Protéger et valoriser le patrimoine* »).

Et surtout, **la complémentarité entre ces différents sites y est toujours affirmée** : « *Rechercher la complémentarité entre Gergovie, les nombreux sites archéologiques du département (Sites des Côtes, Musée Bargoin, Temple de Mercure, Musée de Lezoux) et le futur centre scientifique et muséographique dédié à l'environnement et à l'archéologie* » (DOG, p. 64, §3.3, dans la partie « *Contribuer à positionner l'Auvergne comme destination touristique* »).

Malheureusement, **cette orientation du DOG n'est pas traduite sur la carte « *Contribuer à positionner l'Auvergne comme destination touristique* » en ce qui concerne le site des Côtes !** En effet, alors que le site de

Gergovie est indiqué comme « *Pôle touristique majeur* », Corent et Gondole comme « *Pôle touristique complémentaire à renforcer* », le site des Côtes n'est pas mentionné. Seule l'ancienne carrière est indiquée comme « *Pôle à potentiel touristique ou récréatif à renforcer* ».

Il est, par conséquent, regrettable que le site des Côtes ne soit pas traité à l'égal de Gondole ou Corent. **Ce site pâtit évidemment de l'absence de recherches archéologiques et seule la programmation de fouilles de même importance que sur les trois sites pré-cités permettrait de déboucher sur une réelle complémentarité avec les autres sites gaulois et gallo-romains du Grand Clermont et du département.**

Enfin – comme nous l'avions demandé dans notre courrier adressé à M. le Président du Syndicat mixte du Grand Clermont lors de la « consultation citoyenne » et exposé dans les deux précédentes « Chronique » – nous désirerions voir ajouter dans les orientations du SCoT :

➔ **La délimitation précise de l'urbanisation sur les coteaux d'agglomération.**

➔ **La valorisation du site des Côtes par le pastoralisme.**

Ces deux souhaits de notre association n'ont pas été pris en compte dans la version actuelle du DOG (Document d'Orientations Générale) du SCoT.

➔ Concernant **la délimitation précise de l'urbanisation sur les coteaux d'agglomération**, les deux orientations suivantes ont pourtant été ajoutées :

❖ « *Espace urbanisé présentant un intérêt écologique* » (voir carte « *Maintenir la biodiversité et les trames écologiques* », DOG, p.72) : sur le site des Côtes, elle concerne le pourtour de Chanturgue, la bordure des collines à Cébazat et le complexe sportif de Blanzat.

❖ « *Secteur sensible à l'urbanisation* » (voir carte « *Protéger, restaurer et valoriser le patrimoine* », DOG, p.95) : sur le site des Côtes, elle concerne tout le pourtour du massif des Côtes (communes de Blanzat, Cébazat, Clermont-Fd, Durtol et Nohanent).

Ces deux orientations résultent partiellement des recommandations de l'État qui, dans son avis sur la version 2010 du SCoT, écrivait qu'il « *...conviendrait d'établir des cartes à une autre échelle (zoom, carte plus grande) (...) d'utiliser des figurines plus lisibles ou plus explicites (secteurs sensibles de l'urbanisation, contour des différentes surfaces)...* » (passage que nous citons dans notre lettre du 29/10/2010), afin de délimiter précisément les coteaux d'agglomération.

Cependant, force est de constater que **ces recommandations n'ont pas été suivies** par le Syndicat mixte du Grand Clermont, les secteurs sensibles à l'urbanisation n'étant matérialisés que par des nuages de points à une échelle beaucoup trop grande. En effet, pour celui-ci, la délimitation précise de l'urbanisation ne peut se faire dans le cadre d'un SCoT (réponse tardive à notre lettre le 18/02/2011) – celui-ci ne permettant pas de définir l'occupation des sols – mais seulement au niveau de chaque commune dans le cadre des P.L.U. (Plans Locaux d'Urbanisme). Le Syndicat mixte du Grand Clermont se retranche derrière la seule réglementation et **laisse donc aux seules communes le soin de décider des limites de l'urbanisation sur les coteaux d'agglomération.**

Le SCoT stipule également, que pour les P.L.U. des communes du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne (cas de Nohanent), il doit être « *...réalisée une étude paysagère et environnementale précise et complète dans le cadre du diagnostic territorial préalable...* ».

➔ **Développer sur le site des Côtes le pastoralisme**

Il est regrettable que le site des Côtes, en particulier le plateau des Côtes et le puy de Chanturgue ne soient pas indiqués comme « *Zone de prairie à maintenir* » (voir partie « *Développer les emplois agri-alimentaires (sic) de demain* »), d'autant que les prés ont sérieusement tendance à reculer face aux broussailles. Sur les coteaux d'agglomération, les quelques zones choisies sont beaucoup trop rares.

L'exemple le plus probant est le **plateau de Gergovie** où, depuis de nombreuses années, **la pratique du pastoralisme (troupeau de moutons) permet l'entretien du site en empêchant les friches et le recul de la biodiversité.** Cette initiative, prise depuis de nombreuses années par la commune de La Roche-Blanche, en collaboration avec le CEPA (Conservatoire des Espèces et Paysages d'Auvergne) et des éleveurs locaux, est une réussite pouvant fort bien être **transposée sur le plateau des Côtes et le puy de Chanturgue.**

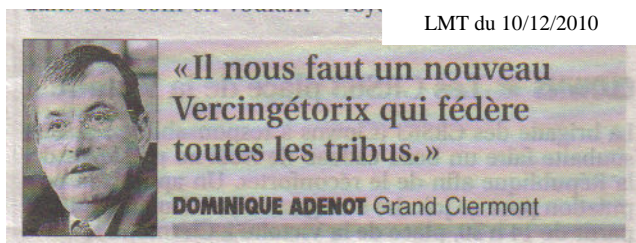
Philippe et Jean-Claude GRAS

Ils nous ont quittés

Jean Quinty et René Mayot nous ont quittés récemment. Ils étaient des amis de longue date et des soutiens constants à nos actions. Nous garderons le souvenir d'un passé récent où ils partageaient avec nous les bons moments de nos assemblées générales.

A leur famille, l'ASCOT adresse ses meilleures pensées, sincères et attristées.

Notre dessin en première page



Un article – paru dans notre quotidien du 10 décembre dernier et intitulé « *Il faut arrêter le côté tribus arvernes* » – se rapportait aux diverses difficultés ou blocages concernant Clermont métropole. Ces chamailleries très gauloises ne pouvaient que nous inspirer un dessin humoristique de la situation.

Semaine du développement durable

L'ASCOT s'est impliquée pour les journées des 1^{er} et 2 avril prochains.

- Le **vendredi 1^{er} avril**, nous recevrons deux classes de CE1 et CE2 de l'école Pierre et Marie Curie. Durant la matinée, se dérouleront six ateliers destinés à présenter l'univers des déchets aux enfants (avec le matériel de Clermont communauté) : le basket tri, les tiroirs de recyclage, les balances de matières premières, la maquette de la décharge, le cycle des bios déchets, la marelle de la déchèterie. Deux séances sont prévues : de 9 à 10 h puis de 10 à 11 h dans la salle de la Maison de quartier, rue Abbé Prévost ; l'entrée est libre pour les adultes désirant s'informer. **M. Bruno Macel**, de Clermont communauté, nous apportera son aide et sa compétence.
- Le **samedi 2 avril**, à 15 h, toujours à la Maison de quartier, rue Abbé Prévost, **vidéo-conférence sur « les plantes invasives »** par **M. Boris Fumanal**, enseignant-chercheur au campus des Cézeaux, spécialiste français reconnu dans le domaine de la lutte biologique contre les « mauvaises herbes ». On aurait d'ailleurs pu intituler cette présentation avec le titre suivant : « **Invasions biologiques : qui sont ces nouveaux barbares ?** », tant ce problème semble prendre de plus en plus d'importance.

Assemblée générale

Elle aura lieu le **vendredi 8 avril à la Maison de quartier, rue Abbé Prévost.**

- A 18 h : Rapports moral et d'activités suivis du bilan financier.
- Vers 19 h : Compte-rendu sur les dossiers produits et démarches effectuées en vue d'obtenir une protection juridique du site des Côtes au titre des Monuments Historiques. Notre dernier dossier, constitué de deux demandes d'inscription au titre des Monuments historiques, portant sur un total de 15 parcelles, a été accepté par le Service Régional de l'Archéologie. Ces demandes sont, actuellement, en attente de passage devant la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites.
- A 19 h 30 : **Conférence – avec un diaporama – sur les fouilles à Trémonteix, par Kristell Chuniaud, responsable d'opération INRAP.**

Le pot de l'amitié clôturera, comme à l'habitude, nos travaux et délibérations.

Bulletin d'adhésion à l' "ASCOT"

Tél. 04.73.37.12.91 – e-mail : ascot@gergovie.fr
✉ 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand –
(C.C.P. n° 2 456 - 49 S Clermont-Fd)

Nom / Prénom :

Adresse :

Souhaite adhérer à l'ASCOT. Une carte d'adhérent me sera adressée en retour. Comprend l'abonnement à notre bulletin.

Adhésion annuelle : 16 €

Membre bienfaiteur (30 € ou plus)

Souhaite simplement s'abonner à « La Chronique de l'Oppidum ». Ci-joint mon règlement de 10 € (4 numéros).